PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 juin 2021
à 18h30
salle polyvalente

Etaient présents : Mmes - Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / MORICE / FOURNIER / HUET / GUILLON / MORIN / IMBOURG (arrivée à 19h06) / POTELUNE / REGUER / JANSONNIE / HURIEZ (arrivée à 18h57)

Etaient absents : Mmes – Mrs / NERZIC / SEMENCE / ZEGAN / BEUX / NOYAT / MERGIER

Ont donné pouvoir : Mme NERZIC à Mr LORANS
Mme SEMENCE à Mr MORICE
Mr BEUX à Mr JANSONNIE
Mme NOYAT à Mme HURIEZ
Mme ZEGAN à Mr BUREAU

A été nommé(e) secrétaire : Mr JANSONNIE

La séance débute à 18h30

Le compte rendu du conseil municipal du 3 mai 2021 soumis à approbation.

14 POUR 2 CONTRE

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à une démission

Suite à la démission de Sandrine MERGIER, Monsieur le Maire rappelle les règles d'installation d'un nouveau conseiller municipal.
Lors de la démission d'un(e) conseiller(ère) municipal(e), le code général des collectivités locales prévoit que le démissionnaire sera remplacé par le suivant de la même liste.
En l'occurrence, Monsieur Peter MEFFERT.
Monsieur MEFFERT ayant refusé, c'est Madame Christine LAFOND la suivante de la liste qui entre au conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle également que l'installation de Madame LAFOND étant règlementaire, il n'est pas soumis au vote.
Monsieur le Maire invite Madame LAFOND, qui est présente dans la salle, à assister au conseil municipal comme public.
Monsieur JANSONNIE précise que si elle le désire elle peut assister de droit au conseil municipal dès ce 4 juin.

2. Règlement sur l'édification d'Enfeus

Monsieur LORANS indique qu'un enfeu est une tombe surélevée.
Monsieur le Maire précise que chaque commune impose ses règles.
Le règlement est présenté aux conseillers.
Les enfeus, qui seront acceptés, seront situés le long du mur de l'agrandissement du cimetière haut de 1,75 m, ainsi ils ne dépasseront pas la hauteur du mur.
Les concessions pour enfeus seront d'une durée de 30 ans.
Les travaux seront effectués par des professionnels en conformité avec les règles sanitaires imposées.

Adopté à l'unanimité

3. Modification des conditions d'éclairage public

Sur Henrichemont et La Borne, il y a 647 points lumineux répartis sur 26 secteurs pour une facture annuelle d'environ 33000 €.
La modification des heures d'utilisation de l'éclairage pourrait faire économiser 12000 € par an à la commune.
- Sur Henrichemont, les écarts ne seront plus éclairés de minuit à 5 heures. Seule la place Henri IV et si possible la place de la Mairie resteront allumées toute la nuit.
L'éclairage de la place de la mairie devant être sectorisé avec celui de la place Henri IV pour un fonctionnement dans le même créneau horaire.
- Sur La Borne l'éclairage ne fonctionnera plus de 1h à 6h.
Arrivé de Mme HURIEZ à 18h57.

Ville d'Henrichemont - 1 place de la Mairie - B.P. 14 – 18250 Henrichemont
Tél. : 02 48 26 70 04 - Fax : 02 48 26 96 12 - mairiehenrichemont@orange.fr

Il est rappelé que maintenant à chaque remplacement d'une lampe c'est une ampoule à led qui est mise en place.
Les travaux sont effectués en partenariat avec le SDE18.

Voté à l'unanimité

4. Avenant à la convention de mise à disposition des locaux scolaires au profit du centre de loisirs.

Par délibération en date du 11 septembre 2020, la commune d'Henrichemont a signé une convention de mise à disposition des locaux des écoles ainsi que les produits d'entretien à l'usage du centre de loisirs au profit de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

L'avenant porte sur l'ajout d'un article (n°5) sur la gestion des déchets suite à la mise en place de la redevance incitative.
Il est prévu un ramassage toutes les semaines pendant l'ouverture du centre de loisirs.
La communauté de communes prenant en charge les coûts des levées liés à l'activité du centre de loisirs

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

5 Avenant au contrat de mission de maitrise d'œuvre pour l'extension du réseau d'assainissement collectif

La compétence assainissement ayant été transférée à la communauté de communes Terres du Haut Berry au 1er janvier 2021, l'avenant a pour objet de notifier la répartition des montants restants à facturer entre les deux maitres d'ouvrage. Le marché de travaux est décomposé en trois tranches dont deux pour l'assainissement et un pour la voirie
L'avenant présente la rémunération du maitre d'œuvre comme suit :

Total à facturer	*39087,50 €*
Communauté de communes	*33615,25 €*
Commune d'Henrichemont	*5472,25 €*

(Arrivée de Mme IMBOURG à 19h06)
Monsieur le Maire informe que les travaux devraient durer du début septembre 2021 à fin janvier 2022.
La route sera barrée par tronçons, mais il y aura tout de même des perturbations pendant la période des travaux.
Les trottoirs seront refaits par la commune et le bitumage de la route par le conseil départemental avec mise en place d'un ralentisseur devant le nouvel EHPAD.

L'avenant est adopté à l'unanimité

*Ensuite, Monsieur le Maire informe que les points **6, 7 et 8** sont pour l'organisation des marchés nocturnes de fin juillet et début aout, pour la buvette et le droit de place.*

Le reversement des bénéfices aux associations sera ensuite effectué sous forme de subvention.

Ville d'Henrichemont - 1 place de la Mairie - B.P. 14 – 18250 Henrichemont
Tél. : 02 48 26 70 04 - Fax : 02 48 26 96 12 - mairiehenrichemont@orange.fr

6 Création d'une régie pour les produits de la vente de la buvette lors des marchés nocturnes

Dans le cadre des marchés nocturnes, M. le Maire propose de créer une régie de recettes afin d'encaisser les produits de la vente de la buvette.
Monsieur JANSONNIE demande si le comptable public a été consulté, pour les modalités de création de la régie (va t il y avoir une gestion du stock ?) et pour demander si la vente des produits de la buvette est soumise ou non à la TVA.
Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de gestion de stock car les marchandises non vendues seront reprises par le fournisseur.

La création de la régie est adoptée à l'unanimité.

7 Modification de la régie « droits de place »

Afin de pouvoir encaisser les droits de place (inscriptions) lors des marchés nocturnes, Monsieur le Maire propose de modifier la régie « droits de place » pour ;
- autoriser le régisseur à encaisser les droits de place des exposants professionnels lors de ces marchés nocturnes.
- fixer le prix à 15 euros la place

Les modifications présentées sont acceptées à l'unanimité.

8 Modification de la régie « guide touristique de la ville »

Dans le cadre des marchés nocturnes, Monsieur le Maire propose de modifier la régie « guide touristique de la ville » afin d'encaisser les ventes de programme dans le cadre des marchés nocturnes.

La modification est adoptée à l'unanimité.

9 Avancement des projets

Les adjoints présentent l'avancement des projets

Madame MESTRE

- Ecole :

Elle indique que le protocole sanitaire de l'école reste identique.
La cour de récréation est toujours partagée en deux afin de respecter les préconisations sanitaires.
Les jeux au sol dans la cour ont commencé à être repeints avec l'aide du centre de loisirs.
Il n'y aura pas d'autre classe de repeinte cet été, la prochaine sera réalisée en octobre.

- Travaux à La Borne :

Des travaux sont en cours sur les fossés

Ville d'Henrichemont - 1 place de la Mairie - B.P. 14 – 18250 Henrichemont
Tél. : 02 48 26 70 04 - Fax : 02 48 26 96 12 - mairiehenrichemont@orange.fr

- Communauté de communes

Le PLUI est en cours de réalisation. C'est plus compliqué pour la zone d'activités.
La commune a demandé d'avoir 5 Hectares en plus de disponible sur cette zone.
Un détail sera donné lors du prochain conseil municipal.
Un conseiller demande comment se passe le recensement des zones à traiter dans le PLUI.
Mme MESTRE répond que c'est le maitre d'œuvre qui vient sur place

Monsieur LORANS

-Ralentisseurs route des Aix :

Les travaux auront lieu fin juin et devraient durer 2 semaines. La route sera barrée une semaine et en circulation alternée la semaine suivante.
Les camions seront interdits sur cette zone pendant les travaux.

-Le parking de l'école :

Un enrobé de 6 m de large sera déposé au milieu et les côtés seront goudronnés.

-Bande de circulation sur la place Henri IV :

Elle sera refaite par le CG 18 (conseil départemental) après réfection de la voirie rue de Verdun.
Il propose une bande de circulation en goudron noir.
Le CG 18 voudrait faire les travaux dès maintenant.
Des conseillers demandent s'il ne serait pas préférable d'attendre la fin des travaux d'assainissement ainsi que la fin des moissons. En effet, avec les camions et les tracteurs la bande de circulation risquerait d'être détériorée rapidement.
Monsieur le Maire répond qu'une réflexion sera menée lors de la prochaine commission des travaux.

-Eradication des pigeons :

Une campagne de piégeage va être effectuée. Monsieur LORANS demande à celles et ceux qui constateraient un lieu squatté par les pigeons de le signaler à la Mairie

-Flèche au sommet de l'église :

L'ouvrage penche. Une entreprise va intervenir à l'aide d'une grue pour l'établissement d'un diagnostic. Ça ne peut pas s'effectuer à l'aide d'un drone. Une société de Bourges a remis un devis d'environ 3500 €.

En l'absence de Mme NERZIC c'est Monsieur le Maire qui présente la commission « animations, festivités, associations ».

-Marchés nocturnes :

Les répétitions des baladins sont en cours.

-Baignade :

La commune est toujours à la recherche d'un surveillant de baignade pour la saison d'été.

Ville d'Henrichemont - 1 place de la Mairie - B.P. 14 – 18250 Henrichemont
Tél. : 02 48 26 70 04 - Fax : 02 48 26 96 12 - mairiehenrichemont@orange.fr

-Brocante de l'USHMS :

Monsieur le Maire rappelle les mesures sanitaires qui devront être mises en place.
Présence de gel hydro alcoolique sur les stands, masque obligatoire.
Deux buvettes, une sur la place et l'autre sur le jeu de paume. Les ventes seront à emporter ou avec une consommation possible en terrasse.

-Feu d'artifice du 13 juillet :

Il aura lieu le 13 juillet au soir à l'étang du petit bois.
Il y aura un filtrage du public qui y assistera afin d'afin une répartition homogène dans les zones réservées au public, avec port du masque obligatoire.
A la borne, le 14 juillet, le programme n'est pas encore arrêté. Actuellement les associations sont consultées pour l'organisation d'une éventuelle retraite aux flambeaux et un marché nocturne.

-Médiathèque :

Une réunion s'est tenue avec les 14 bénévoles qui vont gérer la future médiathèque.
L'inauguration est prévue pour le 1er octobre.
Avant ça, du 27 septembre au 1er octobre, des activités de découverte seront présentées. Le détail en sera donné au prochain conseil par Mme MESTRE.

Monsieur FOURNIER

-Fiscalité :

Suite à la perte de fiscalité et à la réversion d'environ 18 000 € décidée par l'État suite à l'augmentation des taux en 2019, une réunion a eu lieu avec la DGFIP.
La réponse et les solutions apportées sur cette situation n'ont pas convaincu Monsieur le Maire. Ce dernier a fait un nouveau courrier à la DGFIP afin d'avoir une solution pour palier à cette baisse car le gouvernement avait promis le maintien du niveau de revenus issue des recettes fiscales suite à la suppression de la Taxe d'habitation.

-Petites villes de demain :

Un autodiagnostic va être présenté aux financeurs, le mercredi 9 juin, pour une validation des projets.
Le chef de projet recruté par la communauté de communes sera en poste à compter de début juillet.

En l'absence de Mme SEMENCE c'est *Monsieur le Maire qui présente la commission communication.*

Un document avec les éléments d'analyse des différents supports numériques est remis aux conseillers.

Ville d'Henrichemont - 1 place de la Mairie - B.P. 14 – 18250 Henrichemont
Tél. : 02 48 26 70 04 - Fax : 02 48 26 96 12 - mairiehenrichemont@orange.fr

-Le Bulletin municipal :

Il sera disponible pour une distribution le 26 et 27 juin.
Le guide pratique va être actualisé avec la réalisation d'un flyer pour les touristes.

-Concernant les élections du 20 et 27 juin 2021 :

Le planning avec les créneaux de tenue des bureaux de vote est remis aux conseillers. Il est presque complet.

-Vaccination :

L'ARS a été contactée pour qu'une 3e séance de vaccination soit organisée à Henrichemont. Nous sommes dans l'attente d'un retour pour pouvoir vacciner 170 personnes.

-Nouvel EHPAD :

La commission d'appel d'offre s'est tenue dans la semaine.
13 lots ont été attribués. Seul le lot du gros œuvre sera attribué en juillet.
Les travaux devraient débuter en septembre 2021.

10 QUESTIONS DIVERSES

-Monsieur GUILLON demande l'installation de poubelles à l'entrée de l'école ainsi que sur le parking.
-Monsieur LORANS répond qu'il va étudier le type de poubelle qui pourrait y être installé.

-Monsieur POTELUNE demande où en est la recherche de médecins.
-Monsieur le Maire nous fait part d'une démarche en cour avec la région qui veut mettre en place 30 pôles régionaux de santé dont 3 dans le CHER (le Chatelet, Belleville sur Loire et Henrichemont).
Le projet s'appuie sur le recrutement de médecin salariés par la région.
Actuellement, la région a trouvé 9 médecins sur les 30 recherchés.

-Monsieur le maire répond à une question de M. JANSONNIE concernant l'avenir des locaux de l'ancienne caserne des pompiers.
Les services techniques de la Mairie y seront installés dès qu'il en sera possible.
Il y a une remise aux normes nécessaire estimée à 20 000 €.

-Monsieur JANSONIE demande qu'il soit étudier la mise en place d'un portillon pour l'accès à l'arrêt de bus du gymnase. En effet, le parking du gymnase n'est pas utilisé par les parents qui accompagnent leurs enfants au bus car il n'y a pas d'accès prévu. Ce qui permettrait d'éviter le stationnement sur le trottoir qui dégrade la sécurité des abords de cet arrêt de bus.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 9 juillet à 18h30

Fin du conseil municipal à 20h30.

Ville d'Henrichemont - 1 place de la Mairie - B.P. 14 – 18250 Henrichemont
Tél. : 02 48 26 70 04 - Fax : 02 48 26 96 12 - mairiehenrichemont@orange.fr